

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1018

Lyon 9e - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre onéreux et gratuité partielle accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Ensemble Orchestral de Lyon », relative à la mise à disposition d'un local pour y exercer ses activités d'ensemble orchestral et d'école de musique au 1er étage de l'immeuble sis 6 rue du Chapeau Rouge - EI 09 032

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1018 - LYON 9E - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL A TITRE ONEREUX ET GRATUITE PARTIELLE ACCORDEE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ENSEMBLE ORCHESTRAL DE LYON », RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR Y EXERCER SES ACTIVITES D'ENSEMBLE ORCHESTRAL ET D'ECOLE DE MUSIQUE AU 1ER ETAGE DE L'IMMEUBLE SIS 6 RUE DU CHAPEAU ROUGE - EI 09 032 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un immeuble sis 6 rue du Chapeau Rouge à Lyon 9^e, parcelle cadastrée BL 150, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 09 032 et relevant du domaine privé communal.

L'Association « Ensemble Orchestral de Lyon » (EOL) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Cette association se compose de deux « parties ». D'une part, l'ensemble orchestral qui donne l'opportunité à des musiciens amateurs de se retrouver pour jouer ensemble des morceaux de styles divers et d'autre part, un « volet scolaire » avec l'école de musique qui permet aux adhérents de tous âges d'apprendre la musique de façon conviviale dans des disciplines riches et variées.

Par convention du 15 novembre 1991, la Ville de Lyon a mis à disposition de l'Association « Ensemble Orchestral de Lyon », à titre onéreux, un local de 62 m² situé au 1^{er} étage de l'immeuble susmentionné et précédemment occupé par l'Association « Les Déchainés » qui a, pour sa part, reçu l'agrément de la Ville pour la mise à disposition du rez-de-chaussée dudit immeuble toujours à titre onéreux.

Jusqu'au 31 décembre 2006, date de départ de l'Association « Les Déchainés » et depuis le 14 mai 2007, date d'arrivée de l'Association « Animation-Loisirs-Retraités », les deux associations supportent conjointement les frais de fonctionnement afférents à leurs occupations ainsi que les charges et taxes locatives de l'immeuble.

La convention du 15 novembre 1991 conclue entre la Ville de Lyon et l'Association « Ensemble Orchestral de Lyon » s'est reconduite d'année en année jusqu'à aujourd'hui. La Ville de Lyon souhaite désormais mettre fin à ladite convention et conclure une nouvelle convention d'occupation précaire du domaine privé communal avec l'Association « Ensemble Orchestral de Lyon » avec actualisation des modalités financières et plus précisément, la refacturation des charges inhérentes à son occupation et ce, à compter du 1^{er} avril 2015, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

La valeur locative annuelle du local suscit  s' l ve   la somme de 6 100  , outre charges et taxes.

N anmoins, compte-tenu de la mission de cette association, il vous est propos  d'agr er un loyer annuel -outre charges et taxes- d'un montant de 500  , la gratuit  partielle accord e par la Ville s' levant   5 600  .

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9  arrondissement ;

Ou  l'avis de la commission Immobilier, B timents ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation pr caire et r vocable du domaine priv  communal   titre on reux et gratuit  partielle susvis e,  tablie entre la Ville de Lyon et l'Association « Ensemble Orchestral de Lyon », concernant la mise   disposition du 1 r  tage de l'immeuble sis 6 rue du Chapeau Rouge   Lyon 9 ,   compter du 1 r avril 2015, pour une dur e d'un an, renouvelable deux fois, est approuv e.

2. M. le Maire est autoris    signer ledit document et tout acte y aff rant.

3. L'Association « Ensemble Orchestral de Lyon » est partiellement exempt e du paiement du loyer. La somme restant due annuellement s' levant   500  , outre charges et taxes.

4. La recette sera imput e aux natures comptables 70 878, fonction 752, de l'op ration RECETDOM, du programme GESTPATRIM.

(Et ont sign  les membres pr sents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe d l gu e,

N. GAY